

DELIBERATION

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 MAI 2017

Nombre de Conseillers : 37
En exercice : 37
Présents : 28
Pouvoirs : 7
Votants : 35

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 23/05/2017

Le 29 mai 2017, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Isabelle ACHARD, Jean-Claude AUBERT, Christian BAISE, Nathalie BARDE, Marie Jeanne BEGUET, Christine CIOLFI, Pascal CUNY, Dominique DESFORGES, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Michel DUROUSSIN (remplaçant Brigitte COULON), Jacky DUTRUC, Françoise DUVILLARD, Christine FORNES, Bernard GRISON, Béatrice GUERIN, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Gaëlle LICHTLE, Raymond MOUSSY, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Michel RAYMOND, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Frédéric VALLOS.

Absents excusés : Hubert BONNET (pouvoir Béatrice GUERIN), Noël CHEYNET (pouvoir Nathalie BARDE), Brigitte COULON (remplacée par Michel DUROUSSIN), Olivier EYRAUD, Yann GALLAY (pouvoir Gaëlle LICHTLE), Chantal NOEL, Pierre PERNET (pouvoir Christine FORNES), Etienne SERRAT (pouvoir Christine CIOLFI), Claude TRASSARD (pouvoir Marc PECHOUX), Dominique VIAL (pouvoir Jacky DUTRUC).

Assistaient : Jean-José BETTIOL (Beauregard), Roger CHORIER (Civrieux), Nathalie TISSERAND (Parcieux), André COLLON (Saint Jean de Thurigneux), Gilles LEMOINE (Sainte Euphémie), Pierre LUCIDOR (Toussieux), Marie-Christine THEVENET (Villeneuve).

Secrétaire de séance : Béatrice GUERIN

OBJET : ECONOMIE – TECHNOPARC SAONE VALLEE A CIVRIEUX : MODIFICATION DE LA VENTE D'UN TERRAIN A LA SOCIETE NAJJAR

M. Richard SIMMINI, Vice-président en charge du Développement économique, rappelle que par délibération 2016C05 du 8 février 2016, le conseil communautaire a vendu le lot 16 sur le secteur Ouest du Technoparc Saône Vallée à la société NAJJAR (8 515 m² au prix de 45 € HT / m² pour un montant total de 383 175 € HT).

Cette délibération a été modifiée le 27 février 2017 (délibération 2017C14) pour tenir compte des évolutions du régime de la TVA qui ont supprimé la TVA sur marge.

La société NAJJAR (15 personnes), créée en 1996 par M. NAJJAR, médecin de formation est installée à Villeurbanne depuis 2004. L'organisation et l'activité de la société ont évolué : elle commercialise ses produits en France et à l'international et développe un pôle R&D de conception et de fabrication de produits cosmétiques « Made in France » sous le nom de NAJEL. La société NAJJAR a obtenu la certification biologique et écologique pour la majorité de ses produits et s'inscrit résolument dans une logique d'innovation et de développement durable.

Après réflexions et pour faire face à sa croissance, la société NAJJAR a sollicité récemment la CCDSV pour pouvoir bénéficier d'une parcelle d'une plus grande superficie que le lot 16. Elle souhaite acquérir 12 000 m² environ pour agrandir rapidement son laboratoire R&D.

Un accord est intervenu pour un nouveau lot (n°20) pris sur le secteur Est du Technoparc Saône vallée, au même prix de 45 € HT / m² et pour une superficie de 12 000 m², soit 540 000€ HT.

Cette modification nécessite de retirer la précédente délibération 2016C05 du 8 février 2016 approuvant la vente du lot 16 à la société NAJJAR pour un montant total de 383 175 € HT, et de modifier partiellement la délibération 2017C14 du 27 février 2017, relative au changement de régime de TVA pour plusieurs ventes dont la vente NAJJAR (suppression de la TVA sur marge).

L'avis des domaines rendu le 24 mai 2017 est conforme à ce prix.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- ✓ **RETIRE** la délibération 2016C05 du 8 février 2016 approuvant la vente du lot 16 (8 515 m²) sur le secteur Ouest du Technoparc Saône Vallée à la société NAJJAR pour un montant total de 383 175 € HT ;
- ✓ **MODIFIE** partiellement la délibération 2017C14 du 27 février 2017 relative aux évolutions du régime de la TVA, uniquement pour ce qui concerne le montant de la TVA lié à la vente de terrain à la société NAJJAR ;
- ✓ **APPROUVE** la vente du lot 20 à la société NAJJAR ou toute autre entité qui s'y substituerait, pour une superficie de 12 000 m² au prix de 45 € HT / m², soit un montant total de 540 000 € HT ;
- ✓ **MANDATE** le Président pour signer tous les actes nécessaires à cette vente et notamment l'acte authentique.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20170529-2017C48-DE
Affichage le :

13 JUIN 2017

13 JUIN 2017

A Trévoux, le 29/05/2017,

Le Président,
Bernard GRISON

